



Les assises 2008

Méthodologie de la journée

Lors de la journée des Assises 2008, les différentes personnes présentes ont eu l'occasion de suivre deux ateliers, l'un ayant pour thème "Quel projet à long terme pour l'escrime" et l'autre "Quelles solutions pour l'arbitrage en Belgique".

En matinée, approximativement la moitié des participants se sont joints à cet atelier, les débats furent constructifs et quelques idées en sont ressorties.

L'après-midi, les débats furent plus animés que le matin et le temps fut manifestement insuffisant pour permettre à tous de s'exprimer. Gageons que ce soit le signe d'une motivation et d'un profond intérêt autour du problème de l'arbitrage.

Le texte ci-dessous n'est pas un PV, mais d'un texte structuré reprenant les questions, les réactions, les problèmes soulevés.



Compte rendu de l'atelier sur l'arbitrage

Les principaux points soulevés

Motivation des arbitres

Une des pistes émises pour résoudre le problème de l'arbitrage en Belgique fut de lister les motivations des arbitres et à partir de là pouvoir en tirer des conclusions et des solutions. Parmi les arbitres présents, voici ci-après les diverses motivations retenues (il est à noter que l'ordre dans lequel ils sont cités ne reflète pas l'importance qu'ils ont eu lors des débats) :

- Pour le club
- Pour le rôle qu'il joue dans une journée de compétition
- Pour rendre service
- Par goût
- Par dévotion pour l'escrime
- En tant que tireur, pour une meilleure compréhension du match
- Par passion
- Pour l'argent
- Pour le respect
- Pour la considération
- Pour devenir arbitre international
- Pour voyager (FIE)
- Pour aller arbitrer de grands événements (FIE – JO)



L'argent, bien qu'étant un élément important, n'est pas l'unique raison du manque d'arbitres actifs en Belgique.

Auto-arbitrage

Ce fut très certainement l'un des points les plus discutés tout au long de la journée, après le problème de la rémunération et des motivations. Il y avait deux grands courants de pensées.

Le premier prône un certain réalisme sur le fait que l'auto-arbitrage est inévitable, que même une nation comme la France, qui possède pourtant des moyens financiers et arbitraux supérieurs aux nôtres, a recours à l'auto-arbitrage de façon quasi institutionnalisée et qu'il faudrait envisager une telle solution en Belgique, de façon à avoir un cadre légal derrière l'auto-arbitrage, sans pour autant se satisfaire du nombre d'arbitres et, dans le même temps, continuer à tenter de motiver les candidats à l'arbitrage.

Le deuxième courant de pensée met plutôt en avant le fait que si nous nous contentons de l'auto-arbitrage, nous risquons de laisser de côté la recherche de solutions et finalement de ne jamais résoudre le problème de l'arbitrage. Que la solution est d'avoir recours à l'auto-arbitrage comme ultime solution mais de ne pas se contenter de cette voie au risque de la voir empirer.

A la lecture de ce qui précède, nous constatons que le problème est complexe et que la solution ne viendra sûrement pas à court terme, mais bien à moyen, voir long terme. D'autre part, et tout le monde s'accordait sur ce point, il y a un problème au niveau de la qualité de l'arbitrage en Belgique et la situation ne peut rester telle quelle.



Pool d'arbitres

C'est lors des discussions de l'après-midi que ce sujet est principalement ressorti. Deux visions sensiblement différentes ont été proposées, mais tout le monde s'accordait à dire que l'idée d'un pool d'arbitres disponible pour les diverses compétitions en Belgique, pourrait être une solution viable pour l'arbitrage.

La première proposition était de mettre en place un site internet permettant d'avoir un contact rapide et facile avec les arbitres disposés à arbitrer lors des différentes compétitions. Il suffirait dès lors que les arbitres donnent leurs disponibilités et leurs coordonnées à la CAL qui les reprend sur le site. Il incomberait ensuite aux clubs ou organisateurs qui ont besoin d'arbitres de les contacter directement; les arbitres qui ne sont plus disponibles devront également le faire savoir à la CAL afin que ce site soit mis à jour.

La deuxième proposition est plus difficile à mettre en place à court terme, mais pourrait bien être la solution à long terme. Elle consisterait à disposer d'un groupe d'arbitres qui se proposeraient pour arbitrer pendant la saison, lors des différentes épreuves de Coupe de la Ligue et de la Fédération. Une liste serait constituée avec ces arbitres; au cours de la saison, il y aurait un roulement dans la désignation des arbitres, comme cela se pratique pour le football, ce qui permettrait ainsi d'avoir des arbitres en suffisance et de mettre aussi en place un mécanisme financier routinier.

On retiendra donc, entres autres des débats de cette journée, qu'un pool d'arbitres est une solution qui devrait être envisagée à court terme.



Formation des arbitres

Ce point fut traité avec passion et intérêt aussi bien le matin que l'après-midi. Plusieurs hypothèses ont été émises, je ne retiendrai ici, que celles qui paraissent réalisables.

Le matin a été évoqué le fait qu'un examen vidéo ne suffisait pas; une période de stage en compétition, dont les modalités sont à définir, pourrait apporter un élément complémentaire d'expérience non négligeable.

La question de l'âge des arbitres a été soulevée, mais il est ressorti, que d'un point de vue légal 16ans était un minimum. Envisager de faire arbitrer de manière officielle quelqu'un de plus jeune, même lorsqu'il s'agit d'arbitrer des poussins, poserait un problème d'assurances et de responsabilités en cas d'accident.

Il a également été évoqué la possibilité de créer un diplôme provincial, qui permettrait par exemple d'arbitrer les épreuves de Coupe de la Ligue et qui s'inspirerait des examens académiques de l'Académie. La formation serait à la charge du club et en fin de formation, les candidats présenteraient un examen théorico-pratique devant un jury dont le fonctionnement resterait à définir.

Dans le même ordre d'idée, il a été demandé si les formateurs pouvaient se déplacer pour la formation des arbitres nationaux. Les membres de la CAL présents ont répondu qu'il était préférable de garder une seule formation à un endroit donné par an, mais que cet endroit pourrait éventuellement changer d'année en année en fonction des candidats.

D'autre part, il a été proposé que les arbitres aient l'occasion de suivre une formation en gestion du stress, ce qui d'après certains avis, pourrait leur être profitable en compétition.



Toutes ces idées nous mènent à croire que la formation des arbitres est encore perfectible et qu'elle reste un point essentiel dans la motivation de ces derniers pour le rôle qui est le leur lors des compétitions.

Liste des arbitres

C'est un constat quasi unanime, la liste des arbitres dans son état actuel ne reflète pas la réalité. Les remarques suivantes ont été soulevées :

- Impossibilité de vérifier qui est actif/inactif.
- Manque de signification des catégories B et C.
- Il y a des arbitres dans la liste qui n'ont pas arbitré depuis un long moment.
- Il n'est pas mentionné clairement les arbitres-escrimeurs.
- Manque de clarté et de lisibilité en général.

Les solutions suivantes ont été proposées pour essayer de pallier à ces problèmes :

- Appliquer un délai limite pour l'inactivité.
- Catégoriser les arbitres en fonction de leurs activités (ex : actifs, inactifs).
- Noter les arbitres qui sont principalement tireurs.
- Créer une catégorie d'arbitre provincial (cfr point précédent).
- Qu'une catégorie donnée ait une implication réelle sur l'arbitrage.
- Que dans certains cas une réévaluation soit possible.

Toutes ces propositions, bien que n'étant pas nécessairement toutes applicables, ont été entendues par les membres présents de la CAL, qui feront leur possible pour en tenir compte dans leur projet d'une meilleure mise à jour de la liste actuelle des arbitres.



Rémunération

Cette question, importante, a été abordée de façon soutenue tout au long de la journée.

Tous les protagonistes ont dû se rendre à l'évidence : il n'y a pas de remède miracle mais la solution pourrait venir de l'association à la fois du pouvoir législatif, de la Ligue et des clubs.

Un des problèmes majeurs soulevé est l'imposition sur les rémunérations des arbitres. Monsieur Walnier a écrit au Ministère des Finances pour demander une exonération ou un régime de faveur pour les prestations des arbitres, comme cela est fait pour le basket, mais seul un accusé de réception est parvenu à la Ligue à ce jour.

Il faudrait trouver de nouveaux moyens de financement, pour alléger les charges des clubs qui rémunèrent leurs arbitres; une des pistes évoquée est une légère augmentation du prix de la licence. D'autre part, la rémunération devrait-elle rester principalement un problème de club ou bien devenir tout ou partie une responsabilité de la Ligue ?

Il a également été avancé qu'un barème pourrait être mis en place pour la rémunération des arbitres, détaillant le coût de la journée de prestation, les frais de déplacement. Ce barème semble difficile à mettre en place dans l'état actuel des choses, notamment à cause du problème d'imposition, qui empêche une ligne de conduite officielle.



Pour conclure ce point important tous les participants à cet atelier semblaient s'accorder à dire qu'une revalorisation, aussi bien au niveau financier, qu'au niveau de la reconnaissance et du rôle de l'arbitre est indispensable à un fructueux développement de l'arbitrage en Belgique.

Il est à noter qu'après discussions avec certains collègues flamands, l'idée d'une rémunération basée sur le nombre de matchs arbitrés durant la journée pourrait également être envisagée.

Amendes

Un constat ressort de la journée : les amendes sont de fait, quasiment inutiles, puisque dans l'état actuel des choses il coûte moins cher à un club de payer l'amende réclamée par l'organisateur de la compétition que d'y envoyer un arbitre et de lui payer ses émoluments, puisque l'organisateur est prévenu en dernière minute de l'absence de l'arbitre.

L'amende n'est dès lors pas justifiée puisqu'elle ne sert pas à rémunérer un arbitre par cet organisateur.

Il a également été fait remarquer que dans l'état actuel des choses, le système prévu aux Championnats de Belgique, est loin d'être infaillible, et possède deux inconvénients majeurs. Premièrement il empêche parfois certains clubs d'aligner le nombre de tireurs voulus et deuxièmement il permet d'envoyer un grand nombre de tireurs, sans arbitre, dans le cas de l'utilisation d'un certificat médical de complaisance.



Une solution évoquée serait de mettre une amende raisonnable pour un club qui préviendrait suffisamment à l'avance l'organisateur ; cela lui permettrait de chercher un arbitre de remplacement. Dans le cas contraire, si le défaut d'arbitre arrivait le jour même de la compétition, l'amende serait plus conséquente. Ce qui obligerait les clubs à se responsabiliser pour présenter un arbitre avec leurs tireurs ou au moins, à prévenir l'organisateur dans un délai raisonnable.

Une autre solution évoquée serait d'augmenter l'amende à un montant tel qui ne permettrait pas aux clubs de se contenter de la payer à la place de chercher et présenter un arbitre.

Dans un autre ordre d'idée il a également été évoqué le fait que beaucoup de clubs avaient recours au « copinage » pour éviter de payer l'amende ou proposaient que leurs tireurs, une fois éliminés, arbitrent. Ce qui ne résout pas le problème de l'arbitrage.

En fin de compte il apparaît que l'amende telle qu'elle est appliquée actuellement n'a pas vraiment les effets escomptés et il faut dès lors trouver une solution satisfaisante à la fois pour les clubs et les organisateurs sans pour autant pénaliser les tireurs.

En Vrac

Les différents points qui se trouvent dans cette section ont été évoqués de manière moins soutenue. Ils ont néanmoins animé les débats et ils sont cités ci-dessous de façon succincte :

- La nécessité que les arbitres aient un signe distinctif (ex : brassard).
- L'appui des Directoires Techniques.



- Le respect strict des règles éditées dans les règlements FIE.
- Réfléchir à une forme de parrainage des jeunes arbitres.
- Faire preuve de pédagogie dans les catégories pré-minimes.
- Organiser des rencontres « loisirs », dans les catégories les plus jeunes.

Conclusion

Cette journée s'est révélée particulièrement enrichissante. Un nombre important de membres étaient présents et ont véritablement participé de façon constructive au débat.

Il est apparu que d'importants problèmes doivent encore être réglés en matière d'arbitrage. Les questions sur la rémunération des arbitres, leur qualification et leur présence aux compétitions sont fondamentales et peuvent être associées à la motivation de leur arbitrage.

De nombreuses pistes ont été ouvertes et il est important que le Conseil d'Administration et la Commission d'Arbitrage puissent rapidement entamer leurs travaux sur celles-ci et sur les points problématiques qui requièrent un examen et une solution rapide.

La participation de personnes extérieures à ces deux instances, par leur apport d'expérience et d'idées a également démontré qu'une collaboration positive entre la Ligue et ses membres existe et qu'elle ne demande qu'à s'approfondir.

Rapport réalisé par Antoine Huberland et cosigné par Olivier Bastyns